



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Montpellier, le 7 mars 2019

XXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **Objet : Prime Fidélité aux trains régionaux**

Madame, Monsieur,

Vous êtes titulaire d'un abonnement annuel FréquentiO', qui vous permet de circuler à bord des trains de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

A ce titre, vous êtes en droit d'attendre une bonne qualité de service au quotidien, exigence forte portée par la Région auprès de l'opérateur SNCF.

Son évaluation constante, tant en matière de ponctualité, de régularité, du nombre de places dans les rames, d'information aux voyageurs, a montré que les résultats de la SNCF en 2018 n'ont pas été conformes aux attentes des usagers, en dépit d'un engagement financier important de la Région.

Dans ce cadre, j'ai voulu que de nouvelles pénalités contractuelles s'appliquent quand la SNCF n'atteint pas les objectifs que nous lui avons fixés. Il me paraît légitime que ces pénalités vous soient reversées.

La Région a donc décidé que la mensualité de votre abonnement FréquentiO' pour le mois de mars 2019 ne serait pas prélevée par la SNCF.

Cette mesure, juste et inédite, vise à vous remercier de votre fidélité aux transports publics régionaux. Elle contribue également au pouvoir d'achat des habitants de l'Occitanie.

Soyez assuré(e) que la Région est totalement mobilisée pour l'amélioration de la qualité de service dans vos trains du quotidien et recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Carole DELGA**